



---

## PROGRÈS EN CE QUI CONCERNE LES DEMANDES D'ACTION FORMULÉES PAR LA COMMISSION EN 2023

---

PREPARE PAR : SECRETARIAT

### OBJECTIF

Donner à la Commission la possibilité d'examiner les avancées réalisées pendant la période intersessions en ce qui concerne ses demandes d'action adressées au Secrétariat à l'occasion de la 27<sup>ème</sup> Session en 2023.

### CONTEXTE

En 2023, la Commission a formulé 11 demandes d'action. À ce jour, 8 de ces demandes ont été traitées, 2 sont en cours et 1 n'a pas été achevée. Elles sont énumérées ci-après.

L'Article IX.1 du Règlement intérieur de la CTOI prévoit une exigence permanente visant à ce que le Président envoie, chaque année, un courrier à toutes les Parties non-contractantes réputées pêcher des espèces couvertes par la CTOI afin de les presser de devenir des CPC. En 2024, des courriers ont été adressés à 10 États côtiers non-membres.

En ce qui concerne les demandes qui ont été formulées par d'autres organes et approuvées par la Commission en 2023 :

- 6 demandes d'action provenaient du Comité Permanent d'Administration et des Finances : 4 ont été traitées et 2 sont toujours en cours (IOTC-2024-SCAF21-03).
- 8 demandes d'action provenaient du Comité d'Application : 6 demandes ont été traitées et 2 sont en cours (IOTC-2024-CoC21-09).

### RECOMMANDATION/S

Que la Commission :

1) **PRENNE CONNAISSANCE** du document IOTC-2024-S28-02 qui apporte des informations à la Commission sur les avancées réalisées pendant la période intersessions en ce qui concerne les demandes d'action formulées à sa 27<sup>ème</sup> Session en 2023.

2) **DÉTERMINE** si l'une des demandes d'action nécessite des instructions ou une orientation supplémentaires.

Action		Statut
POJ = point de l'ordre du jour du rapport P = numéro de paragraphe		
<b>POJ 5 En ce qui concerne le recrutement du nouveau Secrétaire exécutif de la CTOI</b>		
P10	Suite au processus de recrutement qui a débuté en mai 2022, et conformément au règlement intérieur de la CTOI, la Commission A APPROUVÉ à l'unanimité la nomination de M. Paul de Bruyn en tant que prochain Secrétaire exécutif de la CTOI, et A DEMANDÉ au Directeur de la Division des pêches et de l'aquaculture de la FAO de faire connaître ce résultat au Directeur général de la FAO	Achevé
<b>POJ 6 Détermination du statut de membre du Royaume-Uni « TBOI » au sein de la CTOI</b>		
P13	La Commission A PRIS NOTE de l'engagement du Royaume-Uni à clarifier l'état de son adhésion d'ici la fin de l'année à la CTOI et A DEMANDÉ au Secrétariat de notifier les CPC dès qu'une communication sur cette question sera reçue.	Pas achevé. Le Secrétariat est toujours dans l'attente des clarifications du RU.
<b>POJ 9.2 Interprétation de la Résolution 21/01 Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI (Seychelles, se référer à la Circulaire 2023-21 de la CTOI)</b>		
P41	La Commission est également CONVENUE que, dans le cadre de l'application de la Résolution 21/01, le remboursement des prises excédentaires effectué en vertu de la Résolution 19/01 devrait être pris en considération et que les CPC ne devraient rembourser que le montant de la prise excédentaire en souffrance pour la période 2020-2021, plutôt que la totalité des 100%. La Commission A DEMANDÉ que le Secrétariat publie une révision de la limite de capture allouée pour l'albacore pour 2023	Achevé. La Circulaire 2023-47 a été envoyée le 1 <sup>er</sup> août 2023 avec les limites de captures révisées
<b>POJ 9.4 Propositions restantes de Mesures de Conservation et de Gestion (Parties contractantes), notant que certaines propositions seront examinées au titre d'autres points de l'ordre du jour, le cas échéant</b>		
P62	La Commission A PRIS NOTE des progrès réalisés à la S27 sur la gestion des DCPD et A DEMANDÉ que la présidente et le Secrétariat examinent comment faciliter la poursuite des discussions sur la question pendant l'intersession.	En cours. Un avis sur la gestion des DCPD a été fourni au CS26 en décembre 2023. Un avis sera fourni par le Président du CS à la session actuelle. Les discussions intersessions n'ont pas encore progressé.
P71	<p>La Commission A DEMANDÉ aux groupes de travail concernés et au Comité scientifique de la CTOI, à sa 26e session, d'examiner les dernières données scientifiques et les meilleures pratiques dans d'autres océans et, en collaboration avec le Comité d'application le cas échéant, de fournir des avis à la Commission à la S28 sur les mesures techniques et d'atténuation visant à renforcer la conservation des requins. En particulier, des conseils sur les espèces vulnérables telles que le requin océanique, le requin baleine et le requin renard, et sur la façon de réduire l'impact de la pêche aux thons, y compris ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'utilisation de fils métalliques comme avançons ou bas de ligne et l'utilisation d'avançons partant directement des flotteurs de la palangre ou des lignes de chute, connues sous le nom de lignes à requin ; et</li> <li>• l'application des exigences relatives aux ailerons naturellement attachés visant à améliorer la surveillance des élasmobranches, à la prévention de la pratique de l'enlèvement des ailerons de requin, à l'utilisation complète des requins</li> </ul>	Achevé. Cette question a été discutée par le GTEPA en 2023 puis, de nouveau, par le CS26.

Action		Statut
POJ = point de l'ordre du jour du rapport P = numéro de paragraphe		
	capturés et au contrôle efficace de la conformité avec les mesures de conservation et de gestion existantes.	
<b>11 Rapport du Comité technique sur les procédures de gestion</b>		
P79	La Commission A DEMANDÉ aux concepteurs de l'ESG de communiquer les résultats de leurs analyses d'une manière moins technique et A APPROUVÉ la création d'un petit groupe de travail chargé de discuter et de convenir des moyens d'améliorer la communication entre les scientifiques et les gestionnaires. Il pourrait s'agir de modifier les modèles existants de présentation des résultats de l'ESG afin d'améliorer la compréhension et de mieux répondre aux besoins des gestionnaires.	Achevé. Le groupe de travail restreint s'est réuni le 1 <sup>er</sup> février 2024. Des discussions ont été tenues sur la façon d'améliorer cette question, et il en sera fait rapport à la Commission au cours de la session actuelle.
<b>POJ 14.1 Aperçu du rapport du CPAF20</b>		
P92	La Commission A PRIS NOTE des préoccupations du CPAF concernant l'augmentation des lignes budgétaires déterminées par les règles de la FAO et échappant au contrôle de la CTOI (c'est-à-dire le fonds des droits de la FAO et les coûts de service de la FAO) et A EN OUTRE PRIS NOTE de la demande du CPAF pour que la Commission envisage de reprendre la discussion sur la sortie de la CTOI de la FAO.	En cours. La Commission n'a pas encore tenu ces discussions
<b>POJ 14.2 Recommandations du CPAF sur une proposition d'amendement de l'Accord de siège de la CTOI</b>		
P94	La Commission A APPROUVÉ les révisions de l'annexe de l'Accord de siège de la CTOI proposées par le CPAF (Appendice 6), et a demandé au Secrétaire exécutif d'aider immédiatement le gouvernement des Seychelles et la FAO à modifier l'accord actuel.	Achevé. Le Secrétariat a pris contact avec la FAO et le Gouvernement des Seychelles afin de faciliter l'amendement.
<b>POJ 14.3 Recommandations du CPAF sur le projet de Règlement intérieur du Fonds de roulement de la CTOI</b>		
P95	La Commission A ADOPTÉ le Règlement intérieur pour le fonctionnement du Fonds de roulement de la CTOI (Appendice 7) et a demandé au Secrétaire exécutif d'informer le Comité des finances de la FAO de cet ajout au Règlement financier de la CTOI.	Achevé. Le Secrétariat a informé le Comité financier de la FAO du Règlement intérieur du FdR.
<b>POJ 14.4 Adoption du programme de travail et du budget de la Commission</b>		
P97	La Commission A DEMANDÉ au Secrétaire exécutif de consulter le Président du CTCA et de trouver des options de travail qui se traduiraient par une réduction du budget, et de les suggérer aux Chefs de délégation pour examen et approbation durant l'intersessions.	Achevé. Faisant suite à la démission de la Présidente précédente du CTCA, le Secrétariat, en concertation avec les Chefs de délégation, a exposé la voie à suivre pour nommer un nouveau Président du CTCA, y compris un budget révisé.
<b>POJ 15.1 Coopération avec d'autres organisations et institutions</b>		
P105	La Commission a marqué son ACCORD sur le texte des instruments et A DEMANDÉ qu'ils soient envoyés aux organisations respectives pour examen.	Achevé. Toutefois, le Département des affaires juridiques de la FAO a demandé de réviser l'accord conclu avec la COI et de

Action		Statut
POJ = point de l'ordre du jour du rapport P = numéro de paragraphe		
		mettre un terme à l'utilisation des Accords de collaboration avec d'autres organisations sans l'accord préalable de la FAO et la mise en place d'un MoU.